

CAUSERIES À L'EXTÉRIEUR DES AA

Publication approuvée par la Conférence des Services généraux



service

**Causeries à
l'extérieur des AA**

Partout, les groupes des AA et les bureaux de service reçoivent un nombre sans cesse croissant de demandes de conférenciers AA pour parler à l'extérieur du Mouvement. Elles proviennent d'organismes désireux de mieux connaître notre façon d'aborder l'alcoolisme. Ces demandes ont soulevé maintes questions, dont : « Devrais-je ? » « Que dire ? » et « Comment le dire ? »

Table des matières

<u>Doit-on donner ce genre de causeries ?</u>	9
<u>Qui est qualifié ?</u>	9
<u>Quoi dire ?</u>	10
<u>Brochures et Lignes de conduite utiles</u>	10
<u>Dois-je raconter mon vécu ?</u>	11
<u>Information sur les groupes de non AA</u>	11
<u>Gardons notre statut d'amateurs</u>	12
<u>Causeries à des groupes spécialisés</u>	12
<u>Canevas d'un exposé</u>	13
<u>Vingt questions fréquemment posées</u>	
<u>lors d'une réunion d'information</u>	15
<u>Comment le non-alcoolique peut-il aider ?</u>	17
<u>Précautions à prendre par un membre des AA pour parler de son rétablissement personnel dans une réunion d'information ?</u>	20
<u>Responsabilité du Mouvement concernant l'information auprès du public</u>	20

Doit-on donner ce genre de causeries ?

Un groupe des AA décide lui-même s'il est approprié de fournir des conférenciers des AA pour des réunions d'information générale ou spécifiques. Il arrive que l'organisme hôte manifeste un intérêt particulier pour la maladie de l'alcoolisme plutôt que pour le mouvement des AA lui-même. Le groupe peut alors juger opportun de référer de telles demandes à des organismes gouvernementaux ou privés qui s'intéressent à l'aspect général de l'alcoolisme. Cependant, il est tout à fait conforme aux Traditions des AA qu'un membre puisse parler des AA et de notre programme de rétablissement devant un groupe étranger au Mouvement, à la condition de prendre quelques précautions élémentaires. (Voir page 20).

Des groupes de diverses régions considèrent ce genre de causeries comme la pierre angulaire d'un programme constructif d'information publique. Ils croient que c'est une excellente occasion de démontrer notre désir d'entretenir de bonnes relations « avec nos amis », d'informer le public sur le rôle des AA dans leur milieu, et par-dessus tout, de transmettre notre message de rétablissement à d'autres alcooliques par l'entremise de tierces personnes. Aujourd'hui, une grande proportion de nouveaux ont leur premier contact avec les AA suite à la suggestion d'un non-alcoolique bien intentionné – médecin, membre du clergé, avocat, travailleur social, employeur, représentant syndical, parent ou ami à qui on a présenté les AA sous un jour favorable.

Qui est qualifié ?

Les membres des AA assument une lourde responsabilité en transmettant le message à une tierce personne dans des réunions extérieures aux AA. Même si ces membres expriment clairement qu'ils ne parlent pas au nom du mouvement des AA dans son ensemble, ce qu'ils diront et la façon dont ils le diront seront pour un grand nombre de gens les critères sur lesquels ils se formeront une opinion du Mouvement, bonne ou mauvaise. La réaction des non-alcooliques pré-

sents et leur décision de référer ou non des alcooliques aux AA pourraient un jour faire la différence entre la vie et la mort de l'alcoolique qui souffre encore.

Ces considérations, si sérieuses soient-elles, n'impliquent pas que cette responsabilité soit limitée aux membres des AA qui auraient une formation de conférencier professionnel ou à un membre senior.

Un membre des AA abstinent dans le mouvement depuis assez longtemps pour expliquer d'une façon intelligente notre programme de rétablissement – les Étapes, les Traditions et les Services – devrait pouvoir assumer une telle tâche.

Quoi dire ?

Pour s'adresser à de tels groupes, les membres des AA peuvent puiser une foule de renseignements dans leur propre expérience, dans leurs connaissances tirées de l'expérience d'autres membres, dans les diverses brochures et autre documentation disponibles au Bureau des Services généraux. Ils ont l'embarras du choix. Voici une liste partielle des brochures recommandées :

- « 44 questions »
- « Les AA dans votre milieu »
- « Le sondage sur les membres des AA »
- « Le sens de l'anonymat »
- « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme »
- « Petit guide pratique sur les AA »
- « Collaboration des membres des AA »
- « Dossier d'information sur les AA »
- « Point de vue d'un membre sur les AA »
- « Renseignements sur les AA »

Vous pouvez aussi obtenir du Bureau des Services généraux des Lignes de conduite suggérées sur les sujets suivants :

Information publique ; Comités des centres de traitement ; Comités des centres correctionnels ; Collaboration avec les tribunaux et les programmes de prévention ; Archives ; Finances ; Servir les alcooliques ayant des besoins spéciaux ; Secrétariats téléphoniques ; Bureau central ou intergroupe ; Clubs ; Pour les membres des AA employés dans le domaine des alcooliques ; Les congrès ; Coopération avec les milieux professionnels ; Comités des

publications ; La transmission du message à l'alcoolique sourd ; Liens entre les AA et les Al-Anon.

La question suivante est fréquemment posée : « Dois-je raconter mon vécu ? » Ceux qui se sont déjà adressés à des non-alcooliques ont découvert que la majorité d'entre eux veulent savoir ce que sont les Alcooliques anonymes, leurs objectifs, et comment ils peuvent collaborer, plutôt que le type de causerie axée sur le témoignage personnel entendu dans les réunions des AA.

D'autre part, les conférenciers expérimentés ont parfois jugé utile de relater certains incidents de leur propre histoire de buveur pour illustrer un point. Décrire la nature progressive de l'alcoolisme ou faire un résumé de son vécu peut donner du poids à un exposé.

En page 15 de cette brochure, vous trouverez une liste de questions généralement posées par un auditoire non alcoolique. Elles sont basées sur les résultats d'une étude menée par votre Bureau des Services généraux parmi des groupes et des individus des diverses régions des États-Unis et d'autres pays. Les sujets à traiter dépendront du temps qui vous sera alloué, et si une période de questions est prévue après votre exposé.

Les sujets que vous choisirez pourront aussi dépendre, dans une certaine mesure, du genre d'auditoire à qui vous vous adresserez. Par exemple, vous pourriez davantage insister sur certains thèmes selon que vous parlez à des médecins ou à des ecclésiastiques, et sur d'autres si vous parlez à des élèves du cours secondaire. Voici quelques suggestions concernant ce que vous devriez savoir sur votre auditoire.

Information générale

1. Le type d'occupation
2. S'il s'agit d'un organisme, quelle est sa vocation ? Quels sont ses objectifs ?
3. Pourquoi l'organisme tient-il une réunion ?

Information particulière

1. Quel est, pour le moment, l'intérêt principal de l'organisme ?
2. Quelles sont ses principales caractéristiques ?
3. De quoi ses membres sont-ils fiers ?
4. Pourquoi a-t-on invité les AA à faire un exposé ?

Gardons notre statut d'amateurs

En s'adressant à des groupes de non-alcooliques, les membres des AA ont soin de préserver leur statut d'amateurs. Ils ne prétendent pas être des experts aux plans médical, physiologique ou psychologique de la maladie de l'alcoolisme. Cependant, certaines questions touchant l'alcoolisme, et sans rapport avec les AA, sont invariablement posées à ces réunions. De façon générale, le conférencier des AA tentera de donner une réponse intelligente qui, sans être péremptoire, satisfera la curiosité du non-alcoolique. Dans ce but, nous avons inclus dans cette brochure quelques questions et réponses suggérées concernant « l'alcoolisme » et « les alcooliques ».

Causeries à des groupes spécialisés

Si vous avez l'occasion de parler devant des groupes très spécialisés (avocats, officiers de la loi, industriels, médecins, pour n'en nommer que quelques-uns), il serait bon de s'inspirer des brochures spécialement préparées à leur intention. Par exemple pour les membres du clergé - « Les membres du clergé se renseignent... » ; pour les médecins - « Une ressource pour les professionnels de la santé ».

On peut suggérer de commander ces brochures ou en apporter une provision à la réunion. On devrait ajouter aux exemples mentionnés ci-dessus : « Les AA dans votre milieu » (comment l'association des AA peut aider les alcooliques de votre milieu), « Sondage sur les membres des AA » (résultats d'un sondage sur la composition des membres aux États-Unis et au Canada), et « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ». On peut aussi obtenir gratuitement, pour la distribuer à de telles réunions, la feuille volante intitulée : « Aperçu sur les AA ».

Canevas d'un exposé

1. Introduction

S'identifier comme alcoolique (habituellement par le prénom seulement) ; demander le respect de l'anonymat en donnant les raisons - citer les Traditions, etc. On peut obtenir des Services généraux une carte sur laquelle on trouve la déclaration suivante concernant l'anonymat :

Il peut y avoir ici quelques personnes qui ne connaissent pas notre Tradition qui demande d'observer l'anonymat personnel en public :

« La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée, de même qu'au cinéma. »

Par conséquent, nous demandons respectueusement qu'aucun conférencier des AA – et bien sûr, aucun membre des AA – ne soit identifié par son nom complet dans les comptes rendus de nos réunions par la presse écrite et parlée, y compris les comptes rendus au moyen de nouvelles technologies médiatiques comme l'internet.

La garantie de l'anonymat nous est indispensable dans nos efforts pour venir en aide à d'autres buveurs problèmes qui voudraient partager avec nous notre méthode de rétablissement. Notre Tradition de l'anonymat nous rappelle en plus que les principes des AA doivent passer avant les personnalités.

Peut-être voudriez-vous distribuer ces cartes à votre auditoire.

2. Les Alcooliques anonymes

- a. Ce que sont les AA (Préambule - à l'intérieur de la page couverture de cette brochure).
- b. Les Douze Étapes (comment elles fonctionnent pour nous).
- c. Les Douze Traditions.
- d Expliquer les types de réunions : ouvertes, fermées, et publiques.

3. Histoire personnelle de rétablissement

- a. Habitudes de boire et exemples.
- b. Les raisons qui vous ont poussé à demander de l'aide.
- c. Ce qui vous a aidé dans le programme des AA.
- d. Comment vous vous sentez et comment vous vivez maintenant.

4. Comment nous pouvons travailler ensemble

- a. Comment rejoindre les AA.
- b. Ce que nous pouvons faire (voir la brochure « Collaboration des membres des AA »).

- c. Ce que nous ne pouvons pas faire (voir « Les AA dans votre milieu » et « Problèmes autres que l'alcoolisme »).
- d. Pourquoi la connaissance de l'alcoolisme et des AA est importante.

Vingt questions fréquemment posées lors d'une réunion d'information

Ces questions découlent de l'étude mentionnée précédemment. (Les réponses à plusieurs de ces questions sont données en détail dans la brochure « 44 questions », ainsi que dans d'autres publications.)

Un membre des AA insiste toujours sur le fait qu'il ne parle pas au nom du mouvement des AA dans son ensemble - qu'il répondra dans ses propres mots à ces questions ou à n'importe quelle autre question, en s'appuyant sur son expérience personnelle et sur sa propre interprétation de AA.

1. Qu'est-ce que le mouvement des Alcooliques anonymes ? Le Préambule (à l'intérieur de la page couverture de cette brochure) est la définition la plus utilisée en pratique. Le Mouvement compte plus de deux millions de membres dans 146 pays.

2. Quelle est l'origine du Mouvement ? Un jour, un courtier de New York, qui avait cessé de boire à la fin de 1934, s'est rendu compte qu'en aidant d'autres alcooliques, il avait moins de difficulté à demeurer abstinente lui-même. Au cours d'un voyage d'affaires qu'il faisait à Akron, en 1935, il a été mis en contact avec un chirurgien alcoolique. Une fois rétabli à son tour, le médecin s'est joint au courtier pour aller à la recherche d'autres alcooliques. Le Mouvement a continué de s'étendre et a reçu son nom, en 1939, au moment de la publication du livre *Alcoholics Anonymous*.

3. Comment fonctionnent les AA ? Surtout au moyen de réunions de groupes locaux, où les alcooliques s'entraident les uns les autres à mettre en pratique le programme de rétablissement des AA (voir la question suivante).

4. Qu'est-ce que les Douze Étapes ? Ce sont des principes dégagés de l'expérience concrète de rétablissement des premiers membres. Il ne s'agit pas seulement d'un moyen de ne plus boire mais d'un programme de vie.

5. Qu'est-ce qu'une réunion ouverte ? C'est une réunion de groupe à laquelle toute personne, alcoolique ou non, peut participer. Ordinairement, un animateur ouvre et clos la réunion, et présente les conférenciers (ce sont

presque toujours des membres, tout comme l'animateur). Ils racontent ce qu'ils ont vécu avant et depuis leur entrée chez les AA, et ils peuvent donner leur opinion personnelle sur le programme.

6. Comment le Mouvement est-il organisé ? De façon très peu structurée. Les groupes s'élisent, pour des périodes limitées, des responsables de services qui n'ont aucun pouvoir d'autorité. Chaque groupe peut s'élire un représentant qui prendra part aux réunions régionales et à l'élection d'un délégué de la région auprès de la Conférence des Services généraux (États-Unis/Canada) - le lien entre les groupes et le Conseil d'administration des Services généraux. De la même manière, les membres de la Conférence et les administrateurs sont les serveurs du Mouvement : ils ne le gouvernent pas.

7. Qu'est-ce que les Traditions des AA ? Ce sont les principes proposés pour assurer la survie et la croissance des groupes et du Mouvement dans son ensemble.

8. Comment fait-on pour joindre les AA ? Il suffit d'assister aux réunions d'un groupe local. Les nouveaux peuvent téléphoner à un bureau local des AA ou écrire au Bureau des Services généraux, ou se faire conduire chez les AA par un ami, un parent ou un professionnel. Seul l'alcoolique peut décider de se joindre aux AA. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre.

9. Combien coûte l'adhésion aux AA ? Rien du tout.

10. Comment se financent les AA ? Par des contributions volontaires - de la part des membres seulement - qui permettent de supporter les groupes et les services rendus par les AA à l'échelle nationale et internationale.

11. Y a-t-il beaucoup de femmes alcooliques chez les AA ? Les femmes comptent pour environ un tiers des membres.

12. Les AA ont-ils beaucoup de succès ? Le dernier sondage (aux États-Unis et au Canada) révèle que s'ils ont un an ou moins d'abstinence chez les AA, 41% des alcooliques demeureront abstinents pour une autre année ; jusqu'à cinq ans d'abstinence, le pourcentage monte à 86%, et se rend à 92% au-delà de cinq ans.

13. Pourquoi la méthode des AA ne semble guère réussir auprès de certaines personnes ? La méthode est efficace chez ceux qui désirent vraiment arrêter de boire et qui peuvent maintenir cette priorité dans leur esprit.

14. Les AA sont-ils affiliés à d'autres organismes ? Non. Mais ils collaborent cependant avec d'autres organismes qui se portent au secours des alcooliques.

15. Les AA sont-ils une association religieuse ? Non. On y trouve des gens de différentes confessions, de même que des agnostiques et des athées.

16. Les AA sont-ils un mouvement de tempérance ? Non. Comme association, les AA n'émettent aucune opinion sur des sujets étrangers comme la tempérance. Ils savent seulement qu'ils ne peuvent pas boire d'alcool en toute sécurité.

17. Qu'est-ce que l'alcoolisme ? Les AA y voient une maladie, et non pas une déchéance morale ; une maladie progressive qui s'aggrave lorsque se maintient la consommation d'alcool ; une maladie incurable à trois dimensions : physique, mentale et spirituelle, mais dont on peut arrêter le progrès en pratiquant la méthode des AA.

18. Qui peut être alcoolique ? Cette maladie peut frapper vraiment tout le monde, comme l'illustre la variété pratiquement illimitée de membres des AA. Lorsqu'une personne ne parvient pas à cesser de boire malgré les effets indésirables produits par l'alcool dans quelque secteur de sa vie, on dit en général chez les AA qu'elle est alcoolique.

19. Quels sont les premiers symptômes de l'alcoolisme ?

- a. Pertes de mémoire.
- b. Consommation sans cesse plus élevée d'alcool sans le vouloir.
- c. Découverte que l'alcool a plus d'importance pour soi que pour les autres.
- d. Excuses pour justifier sa consommation d'alcool.
- e. Le verre du matin.
- f. Boire seul.
- g. Comportement antisocial sous l'effet de l'alcool.
- h. Cuites prolongées.
- i. Angoisse profonde et inexplicable.
- j. Besoin constant d'alcool.

(Ces dix symptômes sont décrits dans les brochures publiées par the National Council on Alcoholism, and Drug Dependence, Inc., New York, N.Y.)

20. Comment le non-alcoolique peut-il aider ? L'intérêt particulier du groupe au problème de l'alcoolisme vous donnera la réponse à cette question. Si, par exemple, ce sont des profession-

nels - médecins, infirmières, avocats, travailleurs sociaux ou ecclésiastiques - vous savez que des alcooliques malades et leurs proches viennent leur demander de l'aide.

S'il s'agit d'un groupe de non-professionnels, ils peuvent tout de même connaître un alcoolique malade parmi leurs amis, parents, voisins, etc. Ou encore, ils peuvent soupçonner qu'ils ont eux-mêmes un problème d'alcool.

Vous souhaitez donc leur montrer l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer auprès de l'alcoolique comme tierce personne qui sait que l'alcoolisme est une maladie et qu'il y a espoir de rétablissement avec le programme des AA.

Vous voudrez sans doute diriger votre auditoire vers les Groupes familiaux Al-Anon ou au Bureau des Services généraux des Al-Anon, 1600 Corporate Landing Parkway, Virginia Beach, VA 23454-5617. Les Groupes familiaux Al-Anon ne sont pas associés aux Alcooliques anonymes mais ils contribuent grandement à mieux faire comprendre l'influence de l'alcoolisme sur la famille tout entière.

En plus de celles que vous trouverez vous-mêmes, voici quelques suggestions à l'intention des non-alcooliques pour montrer qu'ils peuvent faire leur part :

a. Offrir d'aider un alcoolique malade à communiquer avec les AA, par téléphone ou autrement, sans qu'il s'engage ainsi à devenir membre ; on donne les numéros de téléphone des AA et des Al-Anon de la région.

b. Offrir à l'alcoolique d'assister avec lui, à titre d'information, à une réunion ouverte des AA, où il est le bienvenu.

c. Expliquer aux personnes concernées qu'elles sont les seules à savoir si elles sont alcooliques et leur suggérer d'en parler à un membre pour mieux comprendre leur problème.

d. Toujours adresser à l'alcoolique des suggestions plutôt que des menaces ou des reproches sévères, puisque lui seul est en mesure de prendre une décision.

e. Acquérir une meilleure compréhension personnelle du mouvement des AA par la participation à quelques réunions ouvertes des AA et par la lecture des publications des AA, y compris le livre Les Alcooliques anonymes. On peut expliquer que le Gros Livre est généralement considéré comme le document de base des AA, dont la première édition originale (anglaise) remonte à 1939, la deuxième à 1955, la troisième à 1976, et

la quatrième à 2001. On peut se le procurer dans presque tous les groupes locaux ou en le commandant directement au Bureau des Services généraux, Box 459, Grand Central Station, New York, N.Y. 10163.

f. Offrir à l'alcoolique le Gros Livre et d'autres publications des AA qui lui serviraient de lecture intéressante et utile.

g. User de son influence dans son milieu pour aider d'autres non-alcooliques à mieux comprendre les problèmes et les besoins de l'alcoolique, ainsi que l'aide qu'il peut trouver chez les AA.

h. Inviter les AA à intervenir dans tous les cas qui relèvent de leur compétence.

Précautions à prendre par un membre des AA pour parler de son rétablissement personnel dans une réunion d'information

1. Il mentionne le fait qu'il ne parle qu'à titre personnel et n'engage pas l'ensemble du Mouvement.
2. S'il est connu dans son milieu comme un membre des AA, son appartenance pourrait être révélée par la presse, même si le membre n'a pas dévoilé son nom en entier. À titre de prévention, le membre explique la tradition de l'anonymat des AA aux organisateurs de la réunion. Le président de la réunion ou le membre des AA peut lire les Traditions avant son exposé et demander qu'elles soient respectées. (On peut se procurer au BSG les cartes qui expliquent les Traditions relatives à l'anonymat – voir en page 12.)
3. Si les réunions font l'objet d'une publicité, on prendra soin de ne pas lier le nom des AA à des activités d'autres organismes.
4. Si un membre des AA a quelque doute sur le bien-fondé d'adresser la parole à un auditoire particulier, il consulte le groupe local ou le comité central avant d'accepter l'invitation. (Voir la Quatrième Tradition.)

Responsabilité du Mouvement concernant l'information auprès du public

La Conférence de 1956 a approuvé la courte déclaration suivante sur la politique d'information publique du mouvement des AA.

« Dans toutes ses relations publiques, le seul objectif du mouvement des AA est de venir en aide à l'alcoolique qui souffre encore. Toujours conscients de l'importance de l'anonymat personnel, nous croyons pouvoir atteindre ce but en faisant connaître à l'alcoolique et à tous ceux qui peuvent s'intéresser à son problème, notre expérience tant personnelle que collective dans l'apprentissage d'une vie exempte d'alcool. Nous croyons nécessaire de mettre gratuitement notre expérience à la disposition de tous ceux qui nous accordent un intérêt sincère. Nous croyons de plus que tous nos efforts en ce sens devraient

refléter notre gratitude pour le don de la sobriété et indiquer que nous reconnaissons la présence, en dehors de notre Mouvement, d'autres personnes également intéressées au sérieux problème d'alcoolisme. »

En 1960, pour renforcer la déclaration ci-dessus, le Conseil d'administration a approuvé, à l'intention du Comité d'information publique, certaines lignes de conduite à suivre dans la diffusion d'informations sur les AA auprès des médias. Voici quelques-unes de ces lignes de conduite qu'on peut aussi appliquer au cas des causeries d'information.

« Les communiqués doivent être objectifs : on évitera soigneusement la vantardise, le dénigrement des autres organismes qui s'occupent d'alcoolisme, et toutes les formes de controverse par suite de provocation directe ou d'allusions. »

« *Nous devons reconnaître que notre compétence à parler d'alcoolisme est limitée aux sujets qui touchent le mouvement des Alcooliques anonymes et son programme de rétablissement.* En conséquence, on devrait toujours identifier de façon précise et par leur nom les autorités compétentes de l'extérieur dont on cite les opinions et qui parlent d'alcoolisme sous d'autres aspects ou en termes plus larges. »

LES DOUZE TRADITIONS DES ALCOOLIQUES ANONYMES

1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA.
2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.
3. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour être membre des AA.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les points qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement.
5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial, transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.
6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.
7. Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur.
8. Le mouvement des Alcooliques anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés.
9. Comme mouvement, les Alcooliques anonymes ne devraient jamais avoir de structure formelle, mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. Le mouvement des Alcooliques anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers ; le nom des AA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques.
11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.

Je suis responsable... si quelqu'un quelque part, tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit toujours là, et de cela, je suis responsable.